



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2026

### N°4/2026

**Présents :** M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Jade BLAINVILLE, Mme Florence BOHLY, M. Lucas BOUTHIOUX, Mme Pascale DETROIT, M. Jean-Baptiste FOURNIER, M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Sonia KADIB, M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. François MIGNOT, M. Alain MOREL-JEAN, M. Nicolas PACHECO, M. Laurent PAGET, Mme Annick RENAUD, Mme Angélique SCOZZAFAVE et Mme Delphine ZAMBON lesquels forment la majorité.

**Absent excusé :** /

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : M. Nathan LAMY

*Arrivée de Mme Jade BLAINVILLE à 19h05*

#### **1°) Approbation du compte-rendu du conseil du 20 mars 2026**

M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents de bien vouloir formuler leurs éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026.

M. Jean-Baptiste FOURNIER fait remarquer qu'il conviendrait d'ajouter au point 3 « Election du Maire » avant les résultats, qu'il y a un seul candidat.

Mme Sonia KADIB fait remarquer que le prénom Alain a été ajouté après son nom et qu'il convient de l'enlever.

Après ces deux remarques, le compte-rendu du Conseil en date 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire résume les principaux domaines d'intervention des membres du bureau :

Laurent Paget : 1<sup>er</sup> adjoint : délégations générales du Maire et en charge des travaux et de l'urbanisme.

Séverine Jacquin : 2<sup>ème</sup> adjointe – finances et communication politique et institutionnelle (contacts avec la presse, réseaux sociaux...).

Jérôme Bailly-Salins : 3<sup>ème</sup> adjoint : activités neiges et nordiques.

Annick Renaud : 4<sup>ème</sup> adjointe : éducation, enfance, jeunesse et inter générationnel.

Arrêté nommant les conseillers délégués :

Christine Jean-Prost : conseillère déléguée : cérémonies et événement officiels.

Carlos Dos Santos : conseiller délégué : vie associative, sportive et culturelle.

Cette semaine, un arrêté sera pris, nommant Mme Annick RENAUD, responsable du cimetière.

M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir car il souhaiterait qu'un conseiller se joigne à M. Annick RENAUD.

M. le Maire informe le conseil qu'il conviendra de nommer un régisseur pour la régie de recettes de redevances de ski de fond. Ce sujet est en cours de discussion.

*Arrivée de M. Jérôme BAILLY-SALINS à 19h18*

## **2°) Composition des commissions municipales**

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux, les élus peuvent participer à diverses commissions municipales.

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales.

Il détermine la composition des nouvelles commissions communales qui relèvent de l'article L. 2121-22 du CGCT.

M. le Maire présente les différentes commissions :

Commission des Finances : elle examine les questions liées au budget et aux finances. Elle détermine les budgets de fonctionnement et d'investissement, estime les besoins de financement, les recettes attendues... Le rôle de cette commission est de disposer d'une vision globale et stratégique du plan financier dans le respect des exigences municipales.

- Présidente : Mme Séverine JACQUIN
- Membres : M. Jean-Baptiste FOURNIER, M. François MIGNOT, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. Christine JEAN-PROST, M. Annick RENAUD, M. Laurent PAGET, M. Jérôme BAILLY-SALINS.

Commission du Personnel : Les sujets abordés dans cette commission concernent les avancements du personnel, les recrutements, le régime indemnitaire, les rythmes de travail, la mutuelle du personnel...

- Président : M. Philippe HUGUENET
- Membres : M. Laurent PAGET, M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Annick RENAUD, M. Alain MOREL-JEAN, M. Nathan LAMY, Mme Séverine JACQUIN, M. Nicolas PACHECO.

Commission Communication : Bulletin Municipal, affiches pour les différents événements, site Internet, intramuros, borne numérique de la mairie, panneaux lumineux, panneaux d'affichage (en collaboration avec les secrétaires), réseaux sociaux : page Facebook de la commune (hors communication politique et institutionnelle), gestion de la sono.

- Président(e)s : Mme Angélique SCOZZAFAVE, M. Alain MOREL-JEAN
- Membres : Mme Florence BOHLY, Mme Sonia KADIB, Mme Jade BLAINVILLE, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Pascale DETROIT, Mme Séverine JACQUIN.

Commission Cérémonies et événements officiels : cérémonies institutionnelles, vœux, réceptions, inaugurations, commémorations (19 mars, 8 mai, 1<sup>er</sup> septembre, 11 novembre)

- Présidente : Mme Christine JEAN-PROST,
- Membres : M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, Mme Delphine ZAMBON, Mme Angélique SCOZZAFAVE.

Commission Environnement, forêts, PNR et développement durable : Gestion de la forêt communale (Risoux, Baptaillard...), décision avec le concours de l'ONF : des coupes de bois à effectuer, de l'entretien de notre forêt...

- Président : M. François MIGNOT
- Membres : M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Jade BLAINVILLE, Mme Pascale DETROIT.

Commission Education (délégués aux écoles), enfance et jeunesse : Lien avec les acteurs éducatifs institutionnels : Directeurs de l'Ecole et de l'Accueil Collectif de Mineurs, suivi du groupe scolaire, rythmes scolaires, participation aux conseils d'écoles, subventions exceptionnelles pour des voyages scolaires, transports scolaires, restaurant scolaire, tarification, relations avec la CAF

- Présidente : Mme Annick RENAUD
- Membres : M. Jean-Baptiste FOURNIER, Mme Sonia KADIB, Mme Séverine JACQUIN, Mme Delphine ZAMBON.

Commission Urbanisme et travaux : Force de propositions, chiffrages, suivi des travaux, plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics

- Président : M. Laurent PAGET
- Membres : M. Nathan LAMY, M. Nicolas PACHECO, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. François MIGNOT, M. Lucas BOUTHIOUX, M. Jérôme BAILLY-SALINS, M. Séverine JACQUIN, M. Alain MOREL-JEAN.

Commission Cadre de vie, bien vivre à Morbier : Aménagement de notre commune, fleurissement + réception des membres du jury Départemental, illuminations de Noël (achats, renouvellement des lumières...), plan annuel de modifications de noms de rues - en conformité avec la loi 3DS, nettoyage de Printemps

- Président(e)s : Mme Florence BOHLY, M. Nathan LAMY
- Membres : Mme Pascale DETROIT, Mme Delphine ZAMBON, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Séverine JACQUIN, M. Nicolas PACHECO.

Commission Vie associative, sportive et culturelle : Lien avec les associations, prêt de matériel, état des lieux et remise des clés lors des locations de salles, plan de subventions aux associations et suivi du versement, mise à jour des données dans intramuros, présence aux AG des associations sur invitation, promouvoir la culture avec le support de Morbier Evénements.

- Président : M. Carlos MENOITA DOS SANTOS
- Membres : Mme Sonia KADIB, M. Lucas BOUTHIOUX, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Angélique SCOZZAFAVE, M. Laurent PAGET.

Centre communal d'action sociale (CCAS) : Portage des repas, repas des aînés, suivi du budget, aide aux familles dans le besoin, listing des personnes vulnérables.

- Président : M. Philippe HUGUENET
- Membres : Mme Annick RENAUD, M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Sonia KADIB, Mme Florence BOHLY

Commission d'appel d'offre (CAO) : c'est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.

- Président : M. Philippe HUGUENET, suppléant : M. Laurent PAGET
- Membres titulaires : Mme Séverine JACQUIN, Mme Pascale DETROIT, M. Alain MOREL-JEAN.
- Membres suppléants : Mme Angélique SCOZZAFAVE, Mme Christine JEAN-PROST, M. Lucas BOUTHIOUX.

Commission Morbier nordique : gestion cahier des charges du personnel et du matériel, organisation soirée Nordic Night, ventes de badges lors des journées promotionnelles, coordination avec les stations voisines, identification des travaux à effectuer, entretien des pistes avant la saison, implication des skieurs pendant la saison pour coordonner le bon fonctionnement : repérages, avis, retours d'informations.

- Président : M. Jérôme BAILLY-SALINS
- Membres : M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. François MIGNOT, Mme Séverine JACQUIN, Mme Christine JEAN-PROST.

CME (Conseil Municipal Enfants) : Formation civique, suivi de projets, gestion du CME lors des commémorations, de la fête du Morbier, repas des aînés, nettoyage de printemps..., animation - coordination des réunions, gestion de projets.

- Responsables : Mme Sonia KADIB, Mme Delphine ZAMBON.

Mme Sonia KADIB fait remarquer que les enfants adorent quand il y a des membres du conseil municipal qui viennent assister à leurs réunions.

Commission de Contrôle des Listes Électorales : procède annuellement à la révision des listes électorales en statuant sur les inscriptions et les radiations demandées en Mairie et en validant les inscriptions automatiques à l'âge de 18 ans.

- Titulaire : ~~M. Laurent PAGET~~ pas d'adjoint avec délégation
- Membres : Mme Christine JEAN-PROST

### **3°) Délégations**

ARCADE : Elus lors de l'élection du 15 mars 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

8 Délégués Titulaires : M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, M. Laurent PAGET, Mme Christine JEAN-PROST, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, Mme Sonia KADIB, M. Jean-Baptiste FOURNIER, Mme Delphine ZAMBON.

2 Délégués Suppléants : M. Alain MOREL-JEAN, Mme Annick RENAUD.

Lors du 1<sup>er</sup> conseil communautaire, aura lieu le vote du nombre de membres du bureau communautaire.

SYNDICAT MIXTE : 2 Délégués : M. Philippe HUGUENET, M. Laurent PAGET  
M. Jean-Baptiste FOURNIER fait remarquer qu'il aurait souhaité être délégué.

PNR du Haut Jura : 2 Délégués titulaires : M. François MIGNOT, Mme Sonia KADIB  
2 Délégués suppléants : Mme Delphine ZAMBON, Mme Jade BLAINVILLE

S.I.E. de BELLEFONTAINE : 2 Délégués titulaires : M. Philippe HUGUENET, Mme Annick RENAUD  
2 Délégués suppléants : M. Nathan LAMY, Mme Florence BOHLY

SIDEC : 1 Délégué : M. Laurent PAGET

SICTOM: 2 Délégués titulaires: M. Laurent PAGET, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS  
2 Délégués suppléants : M. Nicolas PACHECO, Mme Christine JEAN-PROST

SYNDICAT DU RISOUX : 2 Délégués : M. François MIGNOT, M. Jérôme BAILLY-SALINS

COMMUNES FORESTIERES : 1 Délégué Titulaire : M. François MIGNOT,  
1 Délégué Suppléant : M. Jérôme BAILLY-SALINS

JURA NORDIQUE :1 Délégué Titulaire : M. Jérôme BAILLY-SALINS  
1 Délégué Suppléant : M. François MIGNOT,

ASA DE LA JOUX DES CHATENAGES : 1 Délégué : M. François MIGNOT,

COMITE du TOURISME : Représentant : 1, en attente des commissions d'Arcade

CORRESPONDANT DEFENSE : Mme Florence BOHLY

CORRESPONDANT INCENDIE et SECOURS : Mme Florence BOHLY

M. Jean-Baptiste FOURNIER précise que ce sont des propositions qu'il convient de valider.

M. le Maire demande qui est contre et qui s'abstient : 0 contre et 0 abstention.

#### **4°) Délégations consenties au Maire par le Conseil**

M. le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est demandé au conseil municipal de confier à M. le Maire des délégations pour la durée du présent mandat.

(Voir l'ensemble des délégations possibles en pièce annexe)

Afin de pouvoir répondre à toutes les interrogations des élus, M. le Maire décide de reporter ce point au prochain conseil.

#### **5°) Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupement)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 relative aux distributions d'énergie (à l'exception de deux départements) ;

Considérant que le SIDEC du Jura exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour l'ensemble des communes jurassiennes (à l'exception de deux communes) et de gaz pour une partie de ces communes ;

Expose que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

Le SIDEC du Jura, pleinement concerné, a également adopté lors de son comité syndical du 24 janvier 2026, la même motion. En effet, ce transfert de compétence des communes à leur syndicat fonctionne et a donné toutes les preuves de son efficacité dans la maîtrise d'ouvrage et le financement des investissements sur les réseaux publics d'électricité et de gaz.

La commune souhaite marquer son soutien à cette démarche en réaffirmant la nécessité du maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal.

Il est proposé de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et du SIDEC du Jura en adoptant la motion ci-annexée pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements).

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de se prononcer sur cette motion et autoriser le Maire à signer ladite motion et à la transmettre à M. Le Premier Ministre.

#### **6°) Frais de scolarité enfants autres communes année 2025-2026**

Pour information, 19 enfants de Hauts de Bienne (ex Lézat) et 1 de Nanchez sont scolarisés à Morbier.

L'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 qui fixe les règles applicables à la répartition entre toutes les communes concernées des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Les enfants domiciliés en dehors de la commune sont inscrits à l'école de Morbier, soit après accord et dérogation délivrée par le Maire de la Commune de domicile, ou soit parce qu'ils avaient commencé leur cycle scolaire et qu'il n'y a pas de remise en cause jusqu'à la fin du cycle maternel ou élémentaire des scolarisations.

Le bilan de fonctionnement de l'école maternelle et celui de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2025-2026 sont basés sur l'exercice 2025.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation demandée aux communes de résidence des enfants scolarisés à Morbier pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

- 992 € par élève scolarisé à l'école maternelle publique
- 441 € par élève scolarisé à l'école élémentaire publique

M. Jean-Baptiste FOURNIER fait remarquer que les frais de scolarité dans les Côtes d'Armor varient selon les communes. Les coûts moyens départementaux sont de 1 650 € par élève de classe maternelle et 570 € par élève de classe élémentaire. Par exemple, pour l'école publique de commune Maël-Carhaix, le coût est de 1 500 € par élève de maternelle et 600 € par élève l'élémentaire. M. Jean-Baptiste FOURNIER s'interroge sur les dépenses que l'on prend en compte et suggère de comparer avec les communes des alentours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de la participation demandée aux communes de résidence des enfants scolarisés à Morbier pour l'année scolaire 2024-2025 suivant :

- 992 € par élève scolarisé à l'école maternelle publique
- 441 € par élève scolarisé à l'école élémentaire publique

Il charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au recouvrement des sommes correspondantes.

## **7°) Financement définitif (quitus) de la rénovation thermique et mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie**

M. le Maire rappelle que le SIEDEC avait été missionné par la commune pour les travaux de la mairie. L'opération étant complètement achevée des points de vue techniques et comptables, le SIEDEC a effectué le calcul des dépenses et des recettes.

Vu ses délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles du :

- 13/12/2021 confiant au SIEDEC la réalisation de cette opération et approuvant la convention annexée rappelant les modalités et conditions d'intervention du SIEDEC ;
- 22/01/2024 approuvant le projet de travaux ainsi que le plan de financement correspondant arrêté à la somme de 1 244 400.00 € TTC ;

Vu les procès-verbaux de réception des travaux constatant leur achèvement en conformité avec le projet arrêté par La Commune ;

Vu le décompte général et définitif des dépenses réelles présenté par le SIEDEC : 1 133 569.55 € TTC

Vu l'état récapitulatif du financement mis en place à ce jour soit 1 133 569.55 € TTC

Dont le montant du solde est de 0.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le décompte général et définitif des dépenses annexé et prendre acte du financement déjà réalisé,
- Prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération s'élève à 0,00 €,
- Prend acte que cette délibération donne quitus au SIEDEC mandataire.

## **8°) Convention Les Gentianes**

M. le Maire rappelle qu'il y a 2 ans, la station des Gentianes a rencontré à des difficultés financières. La solution pour venir en aide à cette station a été de racheter les canons à neige.

Une convention de location-gérance avec option d'achat a été établie le 13 mars 2026, entre la commune et la SARL Les Gentianes, représentée par Laurent PICHERY concernant les canons à neige que la commune avait rachetés en juillet 2024.

Le Bailleur (la commune) confie au Locataire (la station des Gentianes) la gestion et l'exploitation de 20 canons à neige, ci-après dénommé « le Bien », sous la condition que le Locataire ait la possibilité d'acheter le Bien.

La durée de la location gérance est fixée à 9 ans, du 13 mars 2026 au 1<sup>er</sup> septembre 2034 (date de fin de convention de la délégation de service public fixée au 16/09/2034).

Le Locataire s'engage à verser une redevance annuelle de 4 000 € HT (soit 4 800 € TTC) pour la durée de la location (soit 9 échéances), payable du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre de chaque année. Les charges d'exploitation, comprenant notamment les entretiens et contrôles, et les éventuels investissements concernant ces Biens restent à la charge du Locataire.

Au terme de la durée initiale de location de neuf (9) ans, le Locataire dispose d'un choix entre exercer l'option d'achat du Bien au prix de vente de 4 000 € HT (soit 4 800 € TTC) ou restituer le Bien au Bailleur. Le Locataire devra notifier sa décision d'achat par écrit au Bailleur au moins 6 mois avant la fin de la période de location-gérance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un paiement anticipé peut être effectué et viendra en déduction des dernières redevances à couvrir.

En cas de défaillance du Locataire (non-paiement d'un ou plusieurs loyers ou non-respect d'une obligation essentielle au contrat), le Bailleur pourra résilier le contrat de plein droit après l'envoi au Locataire d'une mise en demeure restée sans effet pendant trente (30) jours.

M. Jean-Baptiste FOURNIER fait remarquer qu'il a entendu que Laurent PICHERY aurait décidé d'arrêter cette fin de saison.

M. le Maire répond qu'il y a des discussions en cours avec d'éventuels repreneurs.

## 9°) Communication du Maire

- Dégagement de l'entrée de Morbier afin de rendre les panneaux visibles, travaux effectués par la brigade de proximité.

M. le Maire souligne que divers courriers ont été envoyés à des habitants pour l'entretien de leurs arbres. Chaque propriétaire doit élaguer ses arbres autour des lignes électriques.

Mme Sonia KADIB demande s'ils ont un délai pour effectuer les coupes.

M. le Maire répond que les travaux doivent être faits sous un délai d'un mois.



- Derrière la mairie, Jérôme Virey, bûcheron du syndicat mixte, a procédé à des coupes de bois d'un volume de 35 m<sup>3</sup> pour permettre de réaliser le chemin destiné au plan vélo. Ce bois sera vendu au syndicat mixte aux environs de 20 € le m<sup>3</sup> pour être déchiqueté.



- Bornage définitif pour permettre l'échange de terrain avec Mme BATY et Mme DACLIN.

- Place du Crétet, ajout de 2 molocks devant l'existant afin de ne pas sacrifier des places de stationnement. Le goudronnage autour des molocks sera fait prochainement et on en profitera pour faire goudronner une allée au cimetière dans le carré des horlogers (coût 5 000). Il conviendrait de goudronner 1 allée par an (entretien + propreté).



M. Nicolas PACHECO profite du sujet pour signaler 2 ornières près des molocks aux Marais.

- Nettoyage du chemin piéton de la Madone. C'est l'entreprise Griffond qui a eu le marché pour un montant de 8 000 € pour divers chemins piétonniers.



- L'entreprise Prêtre a remonté l'horloge qui devra être reliée aux cadrans. Le chantier est compliqué et la DRAC remet en cause la tribune



- Travaux d'urgence : à la suite de fuites, pose de tôles sur le petit toit entre les 2 clochetons par l'entreprise Taglione avec accord de la DRAC.

Mme Sonia KADIB demande si c'est une obligation de faire appel à la DRAC.

M. le Maire répond que oui car l'église est un monument classé.

Il signale que le doyenné demande si la commune peut reprendre les frais de fonctionnement de l'église et des négociations sont en cours.

- réfection du studio au-dessus de l'ancienne mairie de Tancua : échange des fenêtres + pose de volets roulants par l'entreprise Taglione et réfection de peinture.

- salle des fêtes connectée : mise en place de 2 écrans de TV et ajout d'une borne wifi afin d'éviter de mettre un écran et un vidéo projecteur.

L'information sera diffusée aux associations et aux entreprises pour une plus grande utilisation de la salle.

- A la surprise générale, lors du dernier conseil d'école, la semaine des 4 jours a de nouveau été abordée. Elle concerne la majorité des écoles, Morez et Saint-Laurent autour de nous. M. le Maire n'y est pas opposé si une large majorité des familles sont d'accord. Il précise toutefois qu'il conviendra de prendre en compte le nombre de places à l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) et les horaires des transports scolaires. Cette mesure ne pourra pas être mise en œuvre à la rentrée 2026/2027.

#### **10°) Questions diverses**

Mme Jade BLAINVILLE signale que le feu fonctionne mal quand il fait froid.

M. le Maire répond qu'un technicien de chez Girod Médias s'est rendu sur place. Il va le recontacter à nouveau.

M. Jean-Baptiste FOURNIER signale qu'à la suite du déneigement, il constate un gros trou impasse Mayet.

Mme Sonia KADIB signale que plusieurs personnes lui ont indiqué que l'eau de la piscine était froide.

M. le Maire fait remonter l'information au syndicat mixte.

M. Carlos MENOITA DOS SANTOS annonce qu'il a assisté à l'AG de l'UC Morez. Le club se porte bien et va organiser le départ de la forestière à Longchaumois.

Mme Séverine JACQUIN demande si le bambinos café est ouvert.

M. le Maire répond que oui mais que c'est une activité fragile à surveiller.

M. François MIGNOT signale qu'il y a des trous à reboucher à la suite du déneigement dans différentes rues. Le miroir en bas de la rue René Lorin et la route de la Vallée est défectueux.

Mme Angélique SCOZZAFAVE signale la présence régulière de 2 voitures sans permis dans le virage route des Frasses (le même où il y avait eu un dépôt sauvage dernièrement) et constate la présence de protoxyde d'azote vide, papier, détritiques ....

L'information sera transmise à la gendarmerie.

La séance est levée à 21 heures 55.

**LE SECRETAIRE**

A blue ink signature, appearing to be 'Jean', written in a cursive style.

**LE MAIRE**

A blue ink signature, appearing to be 'S', written in a stylized, cursive style.